



PROJET D'EXTENSION ET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE GY

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE)
POUR UN PROJET SOUMIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

DU 13 MARS AU 11 AVRIL 2025

SYNTHESE DES REMARQUES ET DES OBERVATIONS

1. **Objet de la consultation**

Conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement, le dossier relatif à l'extension et l'aménagement de la ZAE de Gy, notamment constitué d'une étude d'impact, a été mis à la disposition du public par voie électronique avant son approbation.

La Communauté de Communes des Monts de Gy, gestionnaire des Zones d'Activités Economiques du territoire communautaire, a le projet d'étendre et d'aménager la Zone d'activité située sur la commune de GY.

Ce projet a nécessité la réalisation d'une étude d'impact liée au projet d'aménagement, soumettant ainsi le projet à une procédure d'évaluation environnementale conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement.

En accord avec l'article L.123-1-A du même code, les projets soumis à évaluation environnementale sont soumis à la participation du public.

Cette consultation du public prendra la forme d'une participation du Public par Voie électronique (PPVE), préalablement à la délivrance du permis d'aménager.

2. **Déroulement de la PPVE**

Le dossier soumis à cette procédure de participation du public par voie électronique était composé comme suit :

- Le dossier de permis d'aménager relatif au projet d'extension et d'aménagement de la ZAE de Gy,
- L'étude d'impact du projet et ses annexes,
- La cartographie du zonage environnemental,
- Le dossier Loi sur L'eau et ses annexes,
- L'absence d'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact n°BFC-2024-4489,

Un avis d'information portant sur la participation du public par voie électronique a été mis en ligne sur le site internet de la Mairie de Gy, et de la CCMGY et affiché à la Mairie de Gy et à la CCMGY et sur le lieu prévu pour la réalisation du projet,

Cet avis a également été publié sur l'Est Républicain en date du 24 février 2025.

La procédure a eu lieu du 13 mars 2025 au 11 avril 2025, soit pendant 30 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de la participation, le public a pu prendre connaissance des pièces du dossier :

- Par voie électronique

Sur le registre dématérialisé prévu à cet effet à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/zaegy-monts-de-gy/>

Sur le site Internet de la communauté de communes des Monts de Gy : <https://montsdegy.fr/> et sur le site Internet de la commune de Gy : <http://mairie-gy.fr/>

Un accès gratuit du dossier mis en ligne a été assuré par la mise à disposition d'un poste informatique à la commune aux heures d'ouverture habituelles.

- Sur support papier :

A la Mairie de Gy, 1 place de l'Hôtel de ville, 70700 Gy, aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.

Pendant toute la durée de la participation, le public a pu faire part de ses observations et remarques :

Sur le registre dématérialisé prévu à cet effet à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/zaegy-monts-de-gy/>

Ce registre était également accessible à l'adresse suivante : zaegy-monts-de-gy@democratie-active.fr

3. Observations

Une seule observation a été déposée sur le registre dématérialisé (voir copie du registre électronique)

4. Bilan

Au vu des observations déposées par le public, le permis d'aménager, peut donc être délivré.



Christelle CLEMENT

Maire de Gy

Export des observations de l'enquête publique du 15/04/2025 12:28

Observation n° 1 du 19 mars 2025 - 11:47

Favorable

Auteur : tony bonnard

Après avoir pris connaissance des documents d'évaluation environnementale et en particulier de l'étude d'impact, j'exprime un avis favorable à l'extension et à l'aménagement de la ZAE de Gy.